REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SAINTRY SUR SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le trois mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINTRY SUR SEINE se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel CARRENO, Maire.

Etaient présents : M. Michel CARRENO, M. Michaël EL BEZE, Mme Céline BOUILLET, M. Thierry SOULIER, Mme Florence DAVID-COUSTILLAS, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Fanny AUBRY, M. Jean-Jacques LE TALBODEC, Mme Mariette DICANOT, M. Romain DESFORGES, Mme Anne JUQUIN-CARRENO, M. Alain TROUFLEAU, M. Bertrand JOLY, Mme Claire CREPEAU, M. Didier MACHE, Mme Martine CIOCHETTI, M. Michel DOUMAX, Mme Christine HASCOËT, M. Raymond BERTELOOT, M. Pascal BEL ANGE, Mme Malvina PIN, M. Johnny DA COSTA, Mme Sylvie VIGNAS, M. Philippe CHANAL.

Absente représentée : Mme Ghislaine GUEZARD, pouvoir à Mme Céline BOUILLET

Absents : Mme Nasserra DAVID - M. Hakim BENGUERINE

Madame Martine CIOCHETTI a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 30, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2009.En l'absence de remarque ledit compte rendu est adopté.

1 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre NICOLAS

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du Conseil Municipal ont reçu bien en amont le Débat d'Orientation Budgétaire afin que chacun puisse prendre le temps de l'analyser. Il rappelle également que ce document ne se vote pas mais que le Conseil en prend

acte et qu'il a préalablement été débattu en Commission des Finances. Suite à cette commission, deux modifications sont à prendre en compte, page 6 : concernant l'école Koch, il ne s'agit pas de « la refonte totale de l'assainissement » mais de la réfection du réseau d'eaux pluviales, et concernant la Salle Corot, il s'agit de l'installation électrique de la régie technique.

Monsieur NICOLAS présente dans les grandes lignes le document et le Maire ajoute que la réhabilitation du gymnase est prise en charge par le S.A.N.

Monsieur CHANAL aimerait savoir si la taxe « électricité » est reconduite cette année car elle ne figure pas dans les dépenses de fonctionnement. Monsieur DA COSTA précise que cette taxe avait pour but de construire des projets liés à l'environnement et au développement durable.
Monsieur NICOLAS confirme qu'il s'agit d'une somme de 83 000 €. Le Maire répond, que c'est en commission qu'il sera décidé de la destination de cette taxe afin qu'elle réponde à un besoin d'intérêt collectif.

Monsieur DOUMAX est très étonné de la présentation du document qui n'apporte pas les réponses qu'il attend. Il trouve cette présentation très simple voire simpliste et trouve également regrettable que personne ne semble s'en soucier puisqu'à la Commission, 5 membres étaient présents sur 7. Il déplore le manque de graphiques, de camemberts, de tableaux prévoyant les dépenses futures. Il aurait souhaité savoir quelle est la part d'autofinancement de la Commune, quelle est la capacité de désendettement de la Commune, quel est le coefficient de mobilisation fiscal, d'ailleurs personne ne sait ce que c'est, quel est le temps de trésorerie de la Commune, c'est-à-dire l'avance dont la Mairie dispose pour fonctionner. De son temps, il était de deux mois. Et il ne trouve pas ces réponses dans le DOB.

Le Maire rappelle que le DOB n'est pas un budget mais un document stratégique. Monsieur EL BEZE ajoute que l'objectif du DOB est de fixer les grands axes de dépenses. Il précise que le DOB mentionne que l'autofinancement devra être de 10 % de la Section de Fonctionnement. Les opérations lourdes seront assurées sur l'ensemble de la mandature. Le problème est de savoir comment on régénère la Ville sur dix ans, pas de savoir si la capacité de désendettement est de 3,5 ans mais justement de savoir qu'il ne faut pas dépasser sept ans.
Jusqu'à présent, la Municipalité a terminé les travaux engagés par l'ancienne équipe, mais maintenant il faut préparer de nouveaux investissements.

Monsieur BEL ANGE fait remarquer que le DOB n'est pas un plan quinquennal, qu'il faut appréhender les sommes qu'on va y mettre même s'il faut les adapter. Il est d'accord sur les recherches de subventions auprès des divers partenaires, mais il manque le montant des sommes engagées par rapport aux différents projets même si c'est sur plusieurs années. Il rappelle que sur un an, leur équipe avait apporté le « 8 à Huit » même si elle n'avait pas créé de Service Jeunesse. Il souhaite à la nouvelle Municipalité de pouvoir construire au moins un bâtiment public comme leur équipe l'avait fait avec le Centre de Loisirs.

Monsieur EL BEZE rétorque qu'il semble avoir une mauvaise interprétation du document, car il mentionne bien les opérations réalisables sur 2009 avec leur montant. Mais il est indispensable de travailler sur les financements sur les prochaines années. Le plan pluriannuel d'investissement qui devait d'ailleurs s'étaler sur sept exercices s'étalera sans doute sur dix exercices au regard du travail à faire.
Monsieur BERTELOOT souligne que la réhabilitation de l'école Koch comme celle de la Mairie devait débuter en 2008.
Monsieur CARRENO répond qu'il ne s'agit pas seulement d'inscrire des sommes au Budget mais de savoir ce qu'il faut faire. En l'occurrence, il a fallu faire venir des experts et faire des études pour savoir exactement ce qu'il fallait faire.

Monsieur DA COSTA observe que l'opposition n'est pas toujours conviée aux réunions de concertation avec la population. Il est toujours en attente du montant des restes à réaliser du

Centre de Loisirs. Il pense également que la solution retenue pour l'école Koch s'apparente à du rafistolage. D'autant plus que les subventions auraient été plus importantes sur une construction neuve. La commune étant propriétaire du terrain limitrophe à l'école des Renardeaux, pourquoi ne pas imaginer la fermeture de l'école Koch et la construction sur ce terrain de classes supplémentaires. Il s'interroge également sur le coût de la réhabilitation de la Mairie.
Le projet des berges de Seine et de la voie basse qui traverse l'espace vert méritent une réflexion partagée avec l'opposition. De même que sur le projet du gymnase dont la réflexion doit porter sur l'ensemble du site. La Ligue de Football pourrait d'ailleurs subventionner un projet de tribunes sous lesquelles pourraient être installés des vestiaires pour les différentes associations, et la Ligue de Rugby pourrait peut-être faire la même chose.
La Salle Corot nécessite des travaux plus importants. Le toit pourrait recevoir des panneaux solaires.

Madame DAVID-COUSTILLAS annonce que le projet du gymnase sera présenté prochainement lors d'une Commission n° 3. Le programmiste a intégré une vision globale permettant l'évolution de différentes activités sportives. Les Clubs ont été consultés et la réflexion à ce sujet est complète. Elle invite d'ailleurs tous les élus à venir à la prochaine commission.

Monsieur EL BEZE informe concernant le Plan Local de Déplacement que le PLU va entrer dans une phase plus active. Deux ateliers vont être lancés : un sur la réglementation du PLU et l'autre sur le Plan Local de Déplacement, devant déboucher sur des propositions.
Tous les élus ne sont pas toujours conviés mais c'est à chacun de se tenir informé. Cependant, tous les élus sont les bienvenus. Une information en ce sens sera faite pour tous les élus concernant les ateliers du PLU.
Concernant l'école Koch, il était plus avantageux de consolider la structure car à cause de l'instabilité du sol, il aurait fallu en tenir compte dans le cadre d'une nouvelle construction.
Dans le cas présent, au regard des progrès techniques, le bâtiment sera entièrement stabilisé et sécurisé.
Concernant la Mairie, la dépense inscrite à l'époque prévoyait plutôt un agrandissement de la Salle du Conseil. Cependant, il faut consolider le bâtiment existant. Il faut traiter préalablement les volets, le toit, le ravalement, etc…
Sur 2008, la nouvelle Municipalité a pris toute la mesure de la réalité de la Ville et des travaux à réaliser.
Concernant la Salle Corot et les panneaux solaires, l'idée de la Municipalité est de travailler sur la rénovation du chauffage avec des préconisations environnementales. Mais le bâti n'est pas approprié et des travaux préalables sont nécessaires. La volonté de récupérer de l'électricité pour la revendre à EDF est effective et une première Société a été rencontrée dans cette perspective.
Concernant l'E.S.S.E.I.P., le Maire répond que les restes à réaliser s'élèvent à 522 574,00 €.

Pour Monsieur CARRENO, la Ville a des besoins évidents et quiconque aurait fait ce constat. Peu importe qui a engagé ces projets ce qui importe est la continuité de l'action publique, dont fait partie le patrimoine. Ce qui compte c'est le patrimoine de la ville, le fait que les impôts n'augmentent pas, que tout ce qui est fait le soit dans l'intérêt des Saintryens. Et Monsieur DOUMAX ne peut arguer que la Municipalité parque les enfants dans le gymnase en cas de grève des enseignants. Ceci relève du mensonge.

Monsieur SOULIER rappelle le contenu de la Tribune de Monsieur DOUMAX ainsi que le contenu de la loi sur l'accueil minimum en cas de grève. Il explique les modalités d'accueil des élèves lors de la journée de grève du 29 janvier 2009 : les enfants ont été rapatriés sur le CLSH, soit 42 élèves au total pour dix animateurs diplômés plus un éducateur sportif.

Monsieur BERTELOOT préconise que les structures de l'école Koch et de la Salle Corot soient conservées, de même que des chaudières à condensation soient installées sur cette dernière.

Monsieur BEL ANGE fait part de ses inquiétudes sur le financement des projets. Le choix prioritaire de la réfection de la Route de Corbeil le choque. Il estime que cette route était l'une des

mieux conservées et que comparativement, le Chemin de la Marchaudière, le Sentier des Cailloux ou des Chèvres, bien que moins empruntés, présentent des trous. Il considère que ce choix doit être expliqué aux riverains.

Monsieur EL BEZE juge que, la priorité étant de se déplacer vers les écoles, la Route de Corbeil est de ce fait un axe prioritaire qui est encore pour partie en terre battue et avec des revêtements détériorés. Les travaux sur cet axe permettent déjà une amélioration de la circulation. Par ailleurs, les voies seront réduites afin d'y adosser des places de stationnement. Les autres choix s'opèreront en fonction du Plan Local de Déplacement et pour cela il y aura nécessité de modifier le Plan Local d'Urbanisme pour créer et voter un alignement. Sur d'autres voies, telles que la Marchaudière, ces travaux sont indispensables mais ils demandent une réfection préalable importante. Des réunions de concertation sur ces projets sont prévues sur la Salle Corot.

Monsieur DA COSTA rappelle que l'opposition s'implique dans la vie communale et qu'il ne peut laisser prétendre le contraire. Il souligne du reste que l'opposition est présente aux réunions chaque fois que possible.

Monsieur CARRENO le rassure en lui répondant que personne ne pense le contraire et que la présence de trois membres à toutes les Commissions est remarquable. Certaines invitations ne sont pas adressées nominativement car l'information publique est déjà indiquée dans le magazine de la Ville et que par définition toute la population est conviée. Si toutefois une quelconque invitation a été omise, il s'en excuse.

Monsieur DA COSTA observe que le personnel communal est en hausse, notamment sur la filière administrative, alors qu'il n'y a pas de recrutements pour le Service Technique. Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'opposition trouvait qu'il était prématuré de l'augmenter. Compter sur le tri sélectif pour baisser les charges est à ce jour illusoire.

Monsieur EL BEZE explique que la volonté sur la taxe des ordures ménagères est d'adosser cette taxe sur le traitement et la collecte des déchets. Les estimations qui avaient été faites conduisaient à une hausse de la taxe. Aujourd'hui, avec le tri sélectif (en dehors du prix de la collecte qui, lui, est forfaitaire et du fait que le traitement soit passé de 19,6 % à 5,5 %) une réduction importante est attendue, qui conduirait à une baisse de ce taux.

Madame HASCOËT demande où en est le projet du multi-accueil à SAINT PIERRE DU PERRAY. Elle s'interroge également sur le lieu d'implantation et la surface du City Park, sur la Place du 8 Mai et sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

Pour le multi-accueil, Madame BOUILLET répond que la Ville est toujours réservataire de cinq places et que ce coût devra être impacté. Pour ce qui est du City Park, Monsieur SOULIER revient sur le reproche formulé par Monsieur DA COSTA de ne pas suffisamment impliquer l'opposition : Monsieur SOULIER rappelle que l'opposition a été conviée au projet de City Park et que des temps seront impartis aux jeunes et aux scolaires. Le lieu sera déterminé avec les Saintryens.

Après toutes ces remarques, l'Assemblée prend acte du Débat d'orientations Budgétaires.

2 - FIXATION DES TARIFS POUR LES CLASSES DE DÉCOUVERTES À VILLENEUVE SUR YONNE (89) ET A MONTBOISSIER-BROUSSE (63)

Rapporteur : M. Thierry SOULIER

Après l'exposé fait, Monsieur BEL ANGE souhaite savoir quels animateurs de la commune seront accompagnants. De plus, il estime que le prix plafond de 387,38 € sur le 2nd séjour est trop élevé.
Monsieur SOULIER rappelle à Monsieur BEL ANGE que lorsqu'il était élu aux affaires scolaires ces mêmes sommes étaient déjà atteintes.
Alors que Monsieur BEL ANGE estime nécessaire de sensibiliser l'école par rapport à ces devis, Monsieur SOULIER répond qu'il a demandé à l'école de solliciter plusieurs devis. Il précise toutefois que tous les enfants doivent pouvoir partir et que le CCAS participera au financement des familles le nécessitant.

A Monsieur DA COSTA qui s'interroge sur la pertinence d'avoir évoqué ce point en Commission n°1 plutôt que sur la Commission n° 2, Monsieur le Maire objecte que ce point relève aussi d'une question financière.

Ce point a été voté par 20 voix pour et 5 abstentions.

3 - CONVENTION DE PRÊT DU VÉHICULE « TYPE MINIBUS » AU PROFIT DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Florence DAVID-COUSTILLAS

Des précisions sont à apporter sur l'article 2 de la convention. En effet il faut rajouter que « le chauffeur est obligatoirement un membre encadrant ou dirigeant de l'association ».

A Monsieur BEL ANGE qui souhaite savoir si l'avis de la Ville de MORSANG SUR SEINE a été sollicité, Monsieur CARRENO répond par la négative. Monsieur BEL ANGE demande ensuite s'il faut une convention avec cette Ville car le S.A.N. avait donné ce véhicule aux deux Villes de SAINTRY SUR SEINE et MORSANG SUR SEINE.

Madame DAVID-COUSTILLAS rajoute que si la Ville de MORSANG SUR SEINE sollicite le véhicule une convention sera établie, cela ne constituant pas un problème.

Monsieur LE TALBODEC précise du reste que les enfants de MORSANG SUR SEINE profiteront déjà du minibus à l'occasion du prochain Forum Jobs d'Eté.

Monsieur DOUMAX redoutant ce qui se passerait en cas d'accident, Messieurs LE TALBODEC et SOULIER lui rappellent que le véhicule est assuré.

Ce point est adopté à l'unanimité.

4 - CHOIX DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Rapporteur : Monsieur le Maire

En l'absence d'observations, ce point est adopté à l'unanimité.

5 - PRIME ANNUELLE AU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

En l'absence d'observations, ce point est adopté à l'unanimité.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures.

Fait à SAINTRY SUR SEINE, le 09 mars 2009

La Secrétaire de Séance,
Martine CIOCHETTI

Le Maire,
Michel CARRENO

Si vous souhaitez apporter des observations ou des modifications à ce compte-rendu, vous pouvez le faire par courrier adressé à Monsieur le Maire, dans les quinze jours qui suivent la réception de celui-ci.